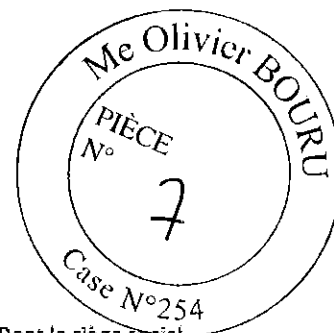


CONTRAT CADRE

GRANDS FORMATS - MILLÉSIME 2020

ANNÉE 2025



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société G.A.S. CYLINDERS TRADING, Immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 890 915 978, Dont le siège social est situé 12 place du grand Martroy, 95300 Pontoise, Représentée par Monsieur Yves SAJOT, en qualité de Gérant, Ci-après dénommée « L'Acheteur »

ET

La SCEA CHÂTEAU MERIC, RCS Bordeaux 422 873 497 19 route de Vensac, 33590 Jau Dignac et Loirat, Représentée par Monsieur Marlus CHALA, en qualité de Gérant, Ci-après dénommée "Le Producteur"

Article 1 : OBJET ET RÉSERVATION

1.1. Le présent contrat définit les conditions de distribution des grands formats du Millésime 2020 de Château MERIC pour l'année 2025.

Article 2 : CONDITIONS COMMERCIALES

2.1. Prix d'achat garanti

Format	Prix unitaire HT
Mathusalem (6L)	240€
Salmanazar (9L)	380€
Nabuchodonor (15L)	550€
Melchior (18L)	680€

Ces prix sont établis sur la base des tarifs du Millésime 2016 avec une remise de 50% et s'appliqueront au Millésime 2020..

2.2. Volume d'affaires global :

Format	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Mathusalem (6L)	50	240€	12000€
Salmanazar (9L)	40	380€	15200€
Nabuchodonor (15L)	25	550€	13750€
Melchior (18L)	10	680€	6800 €
Total	236		47750€

2.3. Conditions de paiement

Le règlement s'effectuera à 45 jours fin de mois date de facture, conformément aux dispositions de l'article L441-10 du Code de commerce.

ML

Article 3 : CONDITIONS DE LIVRAISON & CONDITIONNEMENT

3.1. Planning de livraison

- L'ensemble des volumes sera disponible pour expédition à la fin du premier trimestre 2025
- Les livraisons seront effectuées trimestriellement à partir du début du second trimestre 2025

3.2. Modalités de transport

- Le Distributeur pourra utiliser son propre transporteur
- L'expédition pourra être confiée au Producteur sur devis

3.3. Conditionnement standard

- Caisse bois Individuelle
- Sur-emballage en caisse américaine triple cannelure avec calage
- Palettisation avec film noir

Article 4 : EXCLUSIVITÉ

4.1. Le Producteur accorde à l'acheteur une exclusivité de distribution sur :

- Le territoire français
- Le secteur des Distributeurs et stockeurs de gaz industriels, spécifiquement pour :
 - Les programmes de cadeaux d'affaires
 - Les opérations de relations publiques
 - Les événements corporate
 - Les cadeaux de fin d'année

4.2. L'extension de cette exclusivité à d'autres territoires européens pourra faire l'objet d'avenants au présent contrat.

Article 5 : DURÉE

5.1. Le présent contrat est conclu pour l'année 2025.

5.2. Il pourra être reconduit sur accord des deux parties, avec application des tarifs du millésime alors en vente en grands contenants.

Article 6 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

6.1. Le présent contrat est soumis au droit français.

6.2. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

Fait à Paris le 13. 11. 24

En deux exemplaires originaux.

POUR G.A.S. CYLINDERS TRADING

Monsieur Yves SAJOT

Gérant :

Signature précédée de "Lu et approuvé"

Pour la SCEA CHÂTEAU MERIC

Monsieur Marius CHALA

Géant

[Signature précédée de "Lu et approuvé"]

Les et approuver

